

Le Congrès abolitionniste de Portsmouth

Autor(en): **Morsier, A. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **2 (1914)**

Heft 21

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-249623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

choises pour l'exploitation des restaurants sans alcool ; en outre des écoles de dentelles de Coppet et d'autres du même genre. Ces différentes institutions qui fonctionnent à l'Exposition de Berne feront l'objet de ma prochaine lettre.

Marguerite GOBAT.

Le Congrès abolitionniste de Portsmouth

Un Congrès abolitionniste contre la réglementation de la prostitution s'est tenu à Portsmouth du 15 au 18 juin 1914.

Chaque année, la Fédération, qui groupe de nombreuses associations nationales et locales, se réunit en conférence ou congrès pour étudier les diverses questions qui entrent directement ou indirectement dans le champ de son activité.

La Fédération a à son actif de brillantes victoires. Fondée par Joséphine Butler, en Angleterre, elle a déjà, par son inlassable persévérance et le concours d'hommes éminents, déraciné le mal dans bien des pays comme la Hollande, les pays scandinaves, l'Italie, l'Angleterre.

La Fédération se place au triple point de vue : moral, juridique et hygiénique. Elle combat la réglementation policière de la prostitution comme une monstruosité morale. Elle déclare que l'arbitraire sur lequel elle est édiflée est un véritable crime juridique — et quand on en connaît les détails, cette expression n'est pas trop forte. — Enfin elle affirme que cette réglementation qui prétend faire de la prophylaxie sanitaire, est une vaste erreur hygiénique, anti-scientifique et d'une protection absolument illusoire.

Ces conclusions sont celles d'une multitude d'hygiénistes, de juristes, de sociologues, de penseurs et d'écrivains sociaux de tous genres. La Fédération a déclanché dans le monde un formidable mouvement de protestation contre un régime qui met au ban de la société, toute une classe de femmes que l'intervention des polices d'Etat place hors du droit commun. Là où elle a remporté la victoire, les faits, les statistiques, les commissions d'enquête, les congrès scientifiques ont démontré qu'elle avait raison.

L'Angleterre est depuis 1886 débarrassée de la police des mœurs. Personne ne songerait à revenir à ce régime de moyen âge sanctionné par le code Napoléon. Mais les Anglais travaillent toujours. Ils continuent à éduquer l'opinion et leur expérience donne à ces travaux une importance de premier plan.

Le Congrès de Portsmouth a affirmé de nouveau, à la suite de travaux remarquables, les principes abolitionnistes. Il a d'abord rendu hommage à la mémoire de M^{me} Butler, cette femme du monde qui s'est lancée dans cette grande lutte pleine de périls, avec un courage infatigable, proclamant l'unité de la loi morale entre les sexes.

Il a consacré une séance à parler du président de la Fédération, M. James Stuart, membre du Parlement, mort dernièrement et qui fut le bras droit de M^{me} Butler.

Il a nommé, à son remplacement, M. Yves Guyot qui, sans avoir connu l'initiative de M^{me} Butler, avait commencé, en France, la célèbre campagne contre le régime honteux de la police des mœurs, ce qui lui a valu 3000 fr. d'amende et six mois de prison.

Le Congrès a entendu les rapports de l'Evêque de Winchester, de M^{me} Avril de Sainte-Croix, de M^{lle} Buchner, de M^{lle} Hélène Wilson, docteur en médecine, de M. Yves Guyot (présenté, en l'absence de ce dernier, retenu malade à Paris, par M. A. de Morsier), de M. Tarring, président de la branche anglaise.

Il a discuté les travaux de M^{lle} Reynolds (New-York) et A. de Meuron (Genève) sur la responsabilité du législateur ; de M. Dawson (Angleterre) et M^{me} Scheven (présidente de la branche allemande) sur l'action possible des autorités locales ; du D^r Santo Liquido, directeur général de la santé du Royaume d'Italie, sur la prophylaxie sanitaire ; du D^r Lomholt, sur le système danois, et du D^r Skinner, sur les résultats prophylactiques obtenus dans l'armée anglaise.

Nous ne pouvons nommer ici tous ceux et celles qui ont pris part aux longues discussions auxquelles ont donné lieu ces importants travaux.

La conclusion qui s'en dégage c'est l'échec complet du système policier dans le traitement des maladies et la nécessité de revenir aux méthodes de droit commun sanctionnant la morale une pour les deux sexes.

Le rapport de M. Santo Liquido est un document de première valeur par les conclusions qu'il contient relatives aux travaux du Comité permanent du Bureau international d'hygiène publique et aux réformes réalisées en Italie. Genève y est citée et malheureusement n'y tient guère une place d'honneur puisque, seule en Suisse, elle continue à appliquer l'abominable système.

Le Congrès de Portsmouth, admirablement organisé par le Comité anglais, celui de Portsmouth même qui comptait plusieurs notabilités, et préparé par la Commission administrative, dont le siège est à Genève, marquera certainement dans les annales de la Fédération. Il a été une nouvelle démonstration de ce qu'en dehors de l'unité de la loi morale qui supprime tout arbitraire contre la femme, du droit commun quant à la répression et de la libre prophylaxie sur une base libérale et scientifique, il n'y a qu'erreur, injustice et illégalité.

A. de MORSIER.

De-ci, De-là...

Nos lecteurs apprendront sans doute avec le même plaisir que nous que l'Ecole d'Horticulture de la Corbière, dont nous avons parlé ici même, et dont la fondatrice, M^{lle} J. de la Rive, est une de nos collaboratrices et une des amies de notre cause, a obtenu un troisième prix à l'Exposition nationale.

Toutes nos félicitations pour cette récompense, comme pour cette très suggestive exposition.

Ajoutons que M^{lle} de la Rive recevrait volontiers en juillet une élève temporaire, désireuse de faire un mois de jardinage.

* * *

Les journaux nous annoncent la mort, à l'âge de 71 ans, de la baronne Bertha de Suttner, l'ardent apôtre du pacifisme.

Peu de femmes étaient connues autant qu'elle, et son roman *Bas les Armes!* a été dans toutes les mains. On affirme que c'est lui qui avait inspiré au tsar Nicolas l'idée du premier Congrès de La Haye. En tout cas, il appartenait à une femme de faire entendre ces paroles vibrantes contre les horreurs barbares des guerres, qui déshonorent notre civilisation.

La baronne de Suttner avait reçu, en 1910, le prix Nobel pour la paix.

* * *

Une autre lauréate du prix Nobel, M^{me} Selma Lagerlof, la romancière de grand talent, a été élue membre de l'Académie suédoise. C'est la première femme appelée à faire partie de cette assemblée, qui compte dix-huit membres, et fut fondée par Gustave III, en 1786.

L'Académie française ne suivra-t-elle pas bientôt cet exemple ?

* * *

Un impôt original.

Le Conseil colonial du Congo belge discute, en ce moment, une